

C'est une visite médicale réalisée par le médecin du travail pour laquelle le salarié doit apporter tous les éléments de son dossier médical

La visite de pré-reprise

quoi ?

Seul le salarié, le médecin traitant ou le médecin conseil peut demander une visite médicale de pré-reprise

qui ?

quand ?

Pendant l'arrêt, dès qu'il est pressenti que le salarié aura des difficultés à reprendre son activité professionnelle en raison de son état de santé

pourquoi ?

Pour préparer la reprise du travail et favoriser le maintien dans l'emploi

comment ?

En prenant rendez-vous avec son médecin du travail directement

où ?

À l'ALSMT, auprès de son médecin du travail

Dans le respect du secret médical, avec l'accord du salarié, le médecin du travail peut contacter l'employeur pour envisager un aménagement du poste de travail.